



Divorce portugais tunisien comment faire?

Par **tinalina**, le **30/11/2011** à **23:40**

Bonjour,
Voilà mon problème : je suis uniquement de nationalité portugaise, mon mari est de nationalité tunisienne et notre fille est les deux; cependant nous partageons un meme appartement en France.
Nous nous sommes mariés en 2006 en Tunisie, puis le mariage a été enregistré uniquement au Portugal.
Aujourd'hui je veus demander le divorce car mon mari ne subvient pas à nos besoins, c'est toujours moi qui paye les factures et il dépense trop d'argent dans les joins; plus aussi le fait que la vie est devenue invivable entre nous.
Mes questions sont : quelle est la procédure pour demander le divorce? Etant donné que le mariage n'est enregistré que dans nos deux pays, comment je dois faire : prendre un avocat en tunisie, au portugal ou en france? Etant donné que lui ne veus pas faire le divorce, quel est le meilleur cas : pour faute?
Et puis l'enfant qu'es ce qu'il en resultera car je suis au chômage (lui aussi) et la garde ce sera pour qui?
Merci pour votre réponse